

Deuxième session ordinaire du Conseil d'administration

Rome, 12 - 15 mai 1998

RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 8 de l'ordre du jour



Distribution: GÉNÉRALE WFP/EB.2/98/8-C/1

25 mars 1998 ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET D'INTERVENTION PROLONGÉE EN FAVEUR DE RÉFUGIÉS ET DE PERSONNES DÉPLACÉES ALGÉRIE 4155.07

Aide alimentaire en faveur des groupes les plus vulnérables de réfugiés sahraouis

Coût total pour le PAM	3 434 568 dollars
Coût total des produits alimentaires pour le PAM	1 683 190 dollars
Coût total pour le gouvernement	2 445 000 dollars
Nombre de bénéficiaires	49 000
Durée du projet	Douze mois

Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis. En août 1997, un dollar des Etats-Unis valait 56 dinars algériens.

RÉSUMÉ

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait annoncé qu'un référendum serait organisé en octobre 1995 pour décider de l'avenir du Sahara occidental. Toutefois, des problèmes d'organisation ont provoqué son report, éloignant ainsi la possibilité d'un retour imminent des réfugiés dans leur région d'origine. Afin de remédier à cette situation, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a chargé son représentant officiel, M. James Baker, de relancer le processus de paix au Sahara occidental. Le Gouvernement marocain et le *Polisario* ont tous deux accepté le projet d'accord de paix des Nations Unies comme document de base pour la reprise des négociations.

Le présent projet se fonde sur les conclusions de l'enquête nutritionnelle menée par l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO) en février 1997 et sur l'évaluation des besoins alimentaires réalisée par le PAM en mai 1997 dans les camps de réfugiés de la région de Tindouf. La mission a recommandé de continuer à fournir pendant un an une aide alimentaire à 49 000 personnes ciblées appartenant aux groupes les plus vulnérables (sur un nombre total estimatif de 122 000 réfugiés, selon le rapport d'évaluation établi par ECHO en 1995), en l'intégrant à l'enveloppe d'aide de secours fournie par le HCR, ECHO, des donateurs bilatéraux et des ONG.

Les comités de femmes se chargent de la distribution des produits alimentaires (bénévolement, comme toutes les tâches liées à l'aide humanitaire) aux chefs de famille résidant dans les quatre camps. Les réfugiés continuent de mener certaines activités (petit élevage, agriculture, artisanat) avec l'aide des autorités algériennes. Il est recommandé de nommer un second fonctionnaire international à Tindouf, afin d'améliorer le ciblage des groupes les plus vulnérables parmi les réfugiés, d'aider le responsable du PAM à Alger à coordonner l'aide alimentaire extérieure, de renforcer la coopération avec les partenaires d'exécution et d'assurer le suivi nutritionnel et logistique.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

2 WFP/EB.2/98/8-C/1

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur du Bureau régional p. i.: P. Bourgeois tel.: 6513-2725

Coordonnateur de programmes: S. Kouniali tel.: 6513-2970

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).

